

Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur - 2000

Jean-Yves Trépos et Philippe Cibois
Président et 1^{er} vice-président de la 19^e section du CNU
(Sociologie, démographie)
(trepos@zeus.lettres.univ-metz.fr - cibois@francenet.fr)

Session du 20 au 23 mars 2000

. La 19^e section du CNU a siégé pendant trois jours pour la qualification des maîtres de conférences (313 dossiers examinés) et une journée pour celle des professeurs (41 dossiers). Chaque rapporteur avait eu à examiner environ 25 dossiers.

Lorsque les avis des deux rapporteurs étaient favorables et qu'aucun membre de la section n'avait de réserve à exprimer, les rapporteurs présentaient une version condensée de leur analyse du dossier ; de la sorte, en l'absence d'avis contraires de la part des collègues non rapporteurs, les autres cas pouvaient être examinés de manière moins succincte. Pour faciliter le travail du groupe, un tableau où les candidats étaient présentés dans leurs caractéristiques les plus importantes avait été distribué. Ce descriptif, réalisé par chaque rapporteur et rassemblé par Marie Vogel a été d'une très grande aide : on fera en sorte qu'il soit exhaustif l'an prochain.

Il a semblé nécessaire en cours de session que certaines décisions puissent être réexaminées au vu de l'ensemble des cas traités, ce qui a été fait pour certains dossiers.

Maîtres de conférences

En ce qui concerne les dossiers de maître de conférences, il faut redire que :

- un CV doit contenir le *curriculum* de la vie, c'est à dire les études faites et les diverses situations professionnelles : dans certains on ne trouve que l'état-civil et les publications.
- bien que non formellement obligatoire, la thèse est un élément essentiel du dossier.
- l'absence non justifiée de rapport de soutenance rend impossible la prise en compte du dossier. En effet le rapport de soutenance, plus que la mention elle-même, permet de se rendre compte de l'opinion des membres du jury.

Les principaux motifs de refus envoyés aux candidats sont (en nombre de cas, plusieurs motifs pouvant être donnés pour un dossier)

Orientation sociologique absente ou trop peu marquée :	85
Absence ou insuffisance de publications en sociologie :	75
Absence ou insuffisance d'enseignements en sociologie :	46
Qualité scientifique du dossier insuffisante :	25
Thèse faible ou controversée :	19
Dossier mal présenté ou insuffisamment explicite :	18
Rapport de soutenance manquant ou comportant des réserves graves :	12
Evolution insuffisante du dossier depuis les dernières sessions du CNU :	11
Insertion insuffisante dans une activité de recherche scientifique :	8
Autres cas :	3
Dossier relevant d'autres disciplines :	74
<i>Dont :</i>	

-ethnologie :	15	
-sciences de l'éducation :	11	
-science politique :	9	
-économie :	8	
-philosophie :	7	
-géographie :	6	
-sémiotique, linguistique :	3	
-droit :	3	
-architecture, aménagement :	3	
-STAPS :	2	
-autres : travail social, littérature, info-com, histoire des idées, histoire sociale, informatique	7	
TOTAL		376

Lecture : La mention « dossier relevant d'autres disciplines » apparaît 74 fois dans les avis envoyés aux candidats, concernant par exemple 15 fois l'ethnologie. Chacune de ces mentions peut apparaître associée à une ou plusieurs autres, ce qui fait que le nombre de mentions est plus grand que le nombre de dossiers de non-qualifiés

La thématique des thèses présentées au CNU est la suivante (une version plus détaillée avec des rubriques détaillées est disponible sur demande)

Part du domaine	Rubriques	Taux de qualif.	n
2,4%	Politiques publiques	72%	22
2,5%	Travail social, action sociale, handicap	60%	23
1%	Pauvreté, précarité	8/9	9
2,1%	Histoire et histoire sociale	36%	19
4,4%	Sociologie générale, Epistémologie, sociologie de la connaissance	45%	42
0,5%	Histoire de la sociologie	3/5	5
2,2%	Méthodologie	20%	20
1,4%	Sociologie et anthropologie des sciences et des techniques	38%	13
1,9%	Vie quotidienne, consommation, alimentation	52%	17
3,3%	santé, maladies, environnement	46%	30
4,4%	Sociologie de la culture, de l'art, de la littérature, du spectacle, de la communication AV,	42%	40
1,1%	Sociologie de l'imaginaire	50%	10
1,9%	Sociologie du sport et des loisirs	47%	17
10,5%	Sociologie politique et des mouvements sociaux	40%	94
1,7%	Sociologie rurale	50%	16
1%	Sociologie des stratifications sociales	2/9	9
4,4%	Sociologie urbaine et des collectivités locales	64%	42
1,9%	Sociologie des religions	35%	17
1,7%	Sociologie du droit, de la déviance	18%	16

0,6%	Sociologie des rapports de genre	2/6	6
0,4%	Sociologie de la sexualité	3/4	4
5%	Anthropologie générale, Socio-anthropologie de l'ethnicité, des communautés	31%	45
6%	Sociologie des migrations et des identités culturelles	46%	54
8,7%	Sociologie du développement et de la coopération (y compris DOM-TOM)	25%	78
3,3%	Sociologie des pays développés	30%	30
6%	Sociologie du travail, de l'emploi, des professions	62%	54
2,4%	Sociologie des entreprises, des organisations, des réseaux sociaux	50%	22
7,6%	Sociologie de l'éducation, de la formation	42%	68
5,6%	Sociologie de la famille et des générations	50%	50
1,6%	Sociologie économique	60%	15
0,4%	Sociologie de la police, de l'armée et de la défense	2/4	4
1%	Démographie	4/9	9
	Psychologie sociale	0/1	1
TOTAL			891

Les catégories proposées dans l'annuaire de l'ASES ont servi de base pour la construction, par regroupement, des rubriques retenues ici. L'objectif est de ne pas classer exclusivement la thèse dans une catégorie, mais de faire ressortir la complexité du discours sociologique.

REMARQUE D'ENSEMBLE :

1. On retrouve ici les effets observés intuitivement au cours de la session du CNU. La part importante de la science politique et la tendance du CNU à l'écarter sont assez visibles dans le fait que seulement 40% des items de sociologie politique (au demeurant la plus grosse rubrique avec 10% de l'ensemble) sont qualifiants. Idem pour la sociologie de l'éducation (items qualifiants à 42%), par un effet des sciences de l'éducation. C'est encore plus facile à observer pour l'ethnologie (31% de qualification), dont les effets se retrouvent aussi dans la sociologie du développement (25%).

2. Les bons scores sont ceux des politiques publiques (72%), de l'action sociale (le travail social proprement dit y étant très peu représenté), de la sociologie urbaine, de la sociologie du travail et de la sociologie de la famille.

3. Ce qu'on pouvait ressentir se confirme : outre le travail social, sont très faiblement représentés, la sociologie rurale, la sociologie de la déviance, la sociologie des religions, la sociologie des stratifications sociales.

L'instrument construit ici est imparfait (il serait meilleur s'il était fabriqué à partir de mots-clés donnés par les candidats eux-mêmes).

Résultats

Sur les 313 cas traités, 142 ont été qualifiés soit une proportion de 45%. La proportion est de 50% pour les femmes contre 44% pour les hommes.

Si l'on répartit les candidats par lieu de passage de la thèse entre région parisienne, grosses universités de province, autres universités ou étranger, on constate les taux de qualification suivants : (taux moyen 45,4%)

région parisienne	48,1%
grosses universités de province	43,9%
autres universités ou étranger	45,2%

Enfin on notera que l'accord des deux rapporteurs entraîne pratiquement toujours une qualification (s'ils sont positifs) ou son absence (s'ils sont négatifs), en cas de désaccord entre les rapporteurs, le taux de qualification est de 32,8%. (cette situation s'est présentée pour 64 candidats soit 20% du total).

Professeurs

Sur 41 dossiers traités (féminins pour $\frac{1}{4}$), le taux de qualification a été de 4,4 sur 10. Chez les hommes il a été de 4,5 et chez les femmes de 4,0.